

# Un projet de crématorium validé dans la commune



La place commence à se raréfier au cimetière et la réalisation d'un tel équipement répond aux attentes des familles.

Le conseil municipal a validé les conclusions d'une étude de faisabilité pour la création d'un crématorium dans la commune. ...

Cette étude présente comme viable la réalisation d'un tel équipement destiné à couvrir les besoins d'un territoire dépassant le canton.

La crémation est de plus en plus choisie par les familles lors du décès d'un proche. L'évolution a été de plus de 20 % en 10 ans et un français sur deux déclare aujourd'hui vouloir choisir cette solution pour son inhumation.

La compétence pour la construction d'un tel équipement est uniquement communale. Toutefois, eu égard au coût estimé de l'investissement, le conseil municipal a fait le choix de déléguer la construction et la gestion au privé.

Lors de sa dernière réunion, l'assemblée, toujours unanime sur ce sujet, a désigné une commission chargée de suivre ce dossier, afin de désigner une entreprise qui sera choisie après une procédure d'appel d'offres.

La procédure est engagée. Les travaux pourraient débuter après l'été sur un terrain communal à proximité du cimetière, et durer 15 mois.